

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2608

présenté par
M. Chenu

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Manque de clarté. L'article ne précise pas comment obtenir les arrêts de travail dans le cadre d'une téléconsultation dans les déserts médicaux, alors que les habitants de ces zones ne sont pas toujours nécessairement rattachés à des médecins traitants ou n'ont pas toujours consulté d'autres médecins que leur médecin traitant en un an – qui a pu prendre sa retraite ou n'est pas consultable au moment de la demande d'arrêt de travail.